

LETTRE DE S. EM. LE CARDINAL RICHARD

Archevêque de Paris

A M. LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

LE décret qui a supprimé cent vingt-cinq écoles, et la circulaire ministérielle qui en a supprimé deux mille cinq cents, ont produit une impression profonde et douloureuse dans la France entière.

C'est un devoir pour nous de communiquer au chef de l'Etat nos sollicitudes religieuses et patriotiques à cette occasion.

Une première question se pose pour tous : Quels sont les motifs qui ont exigé cette mesure violente et subite ? Aucun scandale, aucun désordre ne s'est produit dans ces établissements scolaires. Ils sont dirigés par des institutrices munies des brevets requis par la loi.

Le seul motif que l'on puisse alléguer c'est que l'enseignement est donné dans ces écoles conformément aux principes de la foi catholique et que les institutrices appartiennent à des congrégations religieuses.

Les sectes maçonniques d'ailleurs ne se cachent plus pour affirmer que toute idée chrétienne doit être exclue de l'éducation des enfants. C'est l'oppression violente des consciences imposée aux familles ; nous avons le devoir et le droit comme évêque de protester au nom des familles contre cette oppression qui est la plus douloureuse de toutes.